



SOMMAIRE

	Pages
Point 119 de l'ordre du jour :	
Question de la paix, de la stabilité et de la coopération dans l'Asie du Sud-Est ( <i>fin</i> ) .....	899
Point 15 de l'ordre du jour :	
Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux ( <i>suite</i> ) :	
a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité.....	913

**Président : M. Rüdiger von WECHMAR**  
(République fédérale d'Allemagne)

**POINT 119 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Question de la paix, de la stabilité  
et de la coopération dans l'Asie du Sud-Est (*fin*)**

1. M. TSVETKOV (Bulgarie) : La situation au Sud-Est asiatique suscite non seulement des préoccupations bien fondées parmi les peuples de cette région, mais aussi la sérieuse inquiétude de la communauté internationale tout entière. C'est la raison pour laquelle la délégation de mon pays se félicite de l'inscription de la question de la paix, de la stabilité et de la coopération dans l'Asie du Sud-Est à l'ordre du jour de cette session. De l'avis de ma délégation, un examen approfondi de ce problème au sein de l'Assemblée générale serait de nature à contribuer à l'adoption d'une approche constructive par la communauté internationale en vue d'une solution positive.

2. Voilà des décennies déjà que les peuples du Sud-Est asiatique sont soumis sans cesse à de dures épreuves et à des souffrances, inévitables dans tout conflit armé. Une analyse impartiale nous indique qu'à la base de la tension actuelle qui sévit au Sud-Est asiatique il y a la politique expansionniste de grande puissance poursuivie par les dirigeants chinois.

3. Il est de notoriété historique que la Chine s'est lancée à maintes reprises dans des actes d'agression contre ses voisins, particulièrement contre les pays de la péninsule d'Indochine. Maintenant, Pékin essaie de nouveau d'imposer sa domination dans cette région. A ce propos il serait suffisant d'évoquer l'ingérence de la Chine dans les affaires intérieures de ces pays, les prétendues « expériences sociales » maoïstes au Kampuchea qui l'accablèrent au bord du gouffre, et l'agression directe armée contre la République socialiste du Viet Nam. Ses provocations armées au long de la frontière vietna-

mienne ne cessent pas. En plus, les dirigeants chinois menacent constamment de donner ce qu'ils appellent « une deuxième leçon » au Viet Nam.

4. La menace militaire provenant de Pékin est pointée non seulement contre la République socialiste du Viet Nam, mais aussi contre ses voisins, notamment la République démocratique populaire lao et la République populaire du Kampuchea.

5. Les provocations et les menaces de Pékin contre les pays de l'Indochine sont partie intégrante de la politique hégémoniste des dirigeants chinois en Asie. De toute évidence, Pékin considère les pays indochinois comme faisant obstacle à son expansion dans l'Asie du Sud. Les dirigeants chinois se sont acharnés à surmonter cet obstacle, d'une part en menaçant les pays indochinois avec recours à la force armée, et de l'autre en incitant leurs voisins à la confrontation. Il est bien regrettable que certains pays du Sud-Est asiatique ne veulent pas encore se rendre compte des conséquences dangereuses de cette politique.

6. Une responsabilité majeure en ce qui concerne la tension actuelle dans cette région du monde incombe aux milieux impérialistes. L'agression de l'impérialisme américain en Indochine ainsi que dans d'autres parties du continent asiatique a apporté des souffrances innombrables et des ravages aux peuples de cette partie du monde. Visant à neutraliser les transformations progressistes qui sont intervenues en Indochine, les forces impérialistes tâchent d'alimenter la tension dans cette région, car elles nourrissent encore l'espoir d'y rétablir et consolider leur influence et leur domination.

7. Tout cela démontre que ce n'est pas la situation dans l'un ou l'autre pays de l'Indochine qui est la cause de l'insécurité et de l'instabilité au Sud-Est asiatique.

8. Le caractère dangereusement explosif de la situation au Sud-Est asiatique détermine le besoin d'entreprendre instamment les mesures efficaces en vue de renforcer la paix, la stabilité et la coopération dans cette région. Les propositions des pays de l'Indochine constituent un vaste programme dans cette voie et sont l'expression de leur politique conséquente de paix.

9. A ce propos, il serait suffisant d'évoquer le communiqué commun de la Conférence des Ministres des affaires étrangères du Kampuchea, du Laos et du Viet Nam, signé le 5 janvier 1980 à Phnom Penh [A/35/172-S/13884, *annexe*], et la déclaration adoptée par la même conférence le 18 juillet 1980 à Vientiane [A/35/347-S/14071, *annexe I*]. Ces déclarations contiennent une gamme étendue de propositions constructives dont la mise en œuvre conséquente constituerait une issue salu-

taire pour l'état d'insécurité et d'instabilité qui caractérise à présent la situation dans la région.

10. Les propositions et les initiatives des pays indochinois qui ont suivi ont tracé les directions essentielles en vue d'un règlement mutuellement acceptable aux divergences existantes parmi les pays de la région, ayant à l'esprit leurs intérêts légitimes. Par ailleurs, elles inspirent en termes pleinement opportuns la nécessité de faire preuve de modération et de retenue en vue d'éviter un développement incontrôlable des événements.

11. Parmi les initiatives des pays de l'Indochine il se trouve des idées et des propositions pour un règlement concret de certains problèmes qui sont d'une importance particulière pour les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Parmi elles, on compte aussi la solution proposée à la question portant sur le séjour ultérieur des troupes vietnamiennes sur le territoire de la République populaire du Kampuchea et qui se trouvent là-bas à la requête du gouvernement légitime de ce pays.

12. Une importance particulière revient aussi à la proposition visant à réduire la tension le long des frontières de la République populaire du Kampuchea avec la Thaïlande en créant une zone démilitarisée.

13. La République socialiste du Viet Nam, la République populaire du Kampuchea et la République démocratique populaire lao ont déjà réitéré leur proposition de tenir des négociations pour transformer le Sud-Est asiatique en zone de paix, de conclure des accords bilatéraux de non-agression entre les pays de l'Indochine et l'Association et de régler le problème des réfugiés.

14. Toutes ces propositions des gouvernements des pays de l'Indochine sont une manifestation éloquente de leur élan sincère afin de trouver une solution juste et durable aux questions litigieuses par des moyens pacifiques. A notre avis, les tentatives d'imposer une autre solution à ces problèmes signifieraient que l'on tâche d'agir à l'encontre des intérêts réels des peuples et des Etats de l'Asie du Sud-Est. Cela serait à même d'apporter de nouveaux éléments d'instabilité et d'insécurité dans la région et augmenterait le danger d'un développement incontrôlable de la situation.

15. Ma délégation a eu l'occasion de réitérer plusieurs fois sa conviction qu'un tel danger n'aurait jamais existé si les peuples de cette région s'étaient vu accorder en réalité la possibilité de régler, à eux seuls, sans aucune ingérence de l'extérieur, étape par étape, tous leurs contentieux.

16. Nous sommes convaincus que les initiatives constructives éprises de paix des pays socialistes de l'Indochine constituent un programme réel pour le renforcement de la paix, de la stabilité et de la coopération au Sud-Est asiatique, par l'entremise de l'édification de la confiance entre les pays de cette région. Sous ce rapport, je voudrais réitérer une fois de plus le point de vue de principe de mon pays exprimé dans le discours de Todor Zhivkov, premier secrétaire du Comité central du parti communiste bulgare et président du Conseil d'Etat, délivré lors de sa visite en République populaire du Kampuchea — et je cite :

« Le peuple bulgare appuie les dispositions constructives des Gouvernements de la République populaire du Kampuchea, de la République socialiste du Viet Nam et de la République démocratique populaire lao, qui se sont assigné le but de consolider la sécurité et la paix dans l'Asie du Sud-Est, et leur souhaite le succès dans l'établissement de relations de bon voisinage et de coopération avec les autres pays de la région. »

17. Pour conclure, puis-je exprimer l'espoir que tous les pays de la région sauront créer, graduellement et dans un esprit de collaboration constructive, les conditions nécessaires pour arriver à un règlement mutuellement acceptable des problèmes litigieux, afin de transformer cette partie du monde en zone de paix durable, de stabilité et de coopération.

18. M. GOURINOVITCH (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*] : La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie, comme de nombreuses autres délégations, a salué très sincèrement la proposition de l'inscription à l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée générale d'un nouveau point intitulé « Question de la paix, de la stabilité et de la coopération dans l'Asie du Sud-Est ». Il est caractéristique que personne n'ait osé s'opposer ouvertement à l'inscription de cette question à l'ordre du jour.

19. Cette importante initiative d'un groupe d'Etats représentant des régions diverses du monde est entièrement conforme aux buts fondamentaux et aux principes de l'Organisation des Nations Unies, dont la Charte déclare que nous, peuples des Nations Unies, sommes résolus « à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales ». L'inscription de cette question à l'ordre du jour est destinée à assurer la coopération indispensable des Nations Unies pour réaliser les vœux de tous les pays de l'Asie du Sud-Est tendant à instaurer la stabilité et à encourager le développement pacifique dans cette région du monde.

20. L'importance et l'actualité de l'examen, sur un plan constructif, de cette question par l'Assemblée générale sont déterminées par le fait que, depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, une grande partie de l'Asie du Sud, à cause de la domination étrangère, de l'agression militaire ouverte, de la diversion, du chantage politique et des menaces des forces impérialistes hégémonistes et de leurs suppôts, n'a connu ni la paix, ni la tranquillité, ni la stabilité.

21. L'Asie du Sud-Est dans son ensemble, et en particulier les peuples épris de paix de l'Indochine, s'est heurtée à l'impérialisme et à l'hégémonisme dans tous leurs aspects et dans toutes leurs manifestations. Elle a connu la domination des colonisateurs, la mise en place et le remplacement de pantins impérialistes contre la volonté du peuple, des guerres déclarées et non déclarées, l'anéantissement de tout ce qui vit — ou, comme on le disait à l'époque, « de tout ce qui bouge » —, d'énormes destructions matérielles, les expériences des hégémonistes en matière de génocide, la politique de la

« punition » pour « refus d'obéissance » et beaucoup d'autres méthodes et moyens de l'arbitraire le plus grossier et de la violation cynique et flagrante des buts et principes de la Charte des Nations Unies et des normes généralement reconnues du droit international.

22. Néanmoins, à la suite des succès remarquables remportés par le peuple de l'Indochine dans sa lutte héroïque pour l'indépendance et la liberté, les tendances prévalant généralement dans cette région se sont modifiées dans un sens favorisant la paix et la justice.

23. Nous sommes profondément convaincus que les conditions sont mûres pour que l'Assemblée générale examine et évalue la situation avec réalisme, pèse les approches aux questions fondamentales des problèmes importants et prenne conscience du désir sincère de tous les peuples de l'Asie du Sud-Est de réaliser la paix, la stabilité et la coopération dans cette région.

24. Toutes les conditions requises existent pour cela. Tous les pays de l'Indochine se prononcent pour la paix, la stabilité et la coopération dans l'Asie du Sud-Est, ce qui a été prouvé de manière éclatante par les déclarations des représentants de la République socialiste du Viet Nam et de la République démocratique populaire lao au cours de cette session de l'Assemblée générale, ainsi que dans les nombreuses déclarations faites par les représentants de la République populaire du Kampuchea. On connaît aussi la position des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, dont les dirigeants ont déclaré à maintes reprises qu'ils s'efforcent de développer la coopération économique, sociale et culturelle dans la région, que leur association n'a pas de caractère militaire, que leurs gouvernements sont prêts à continuer de déployer des efforts pour raffermir la paix et la sécurité internationales et écarter la menace d'une guerre, pour assurer la paix, la stabilité et la sécurité ainsi que le progrès économique des peuples et des Etats de l'Asie du Sud-Est.

25. Il est bon de rappeler aujourd'hui que, dans la déclaration politique de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue du 3 au 9 septembre 1979 à La Havane, et à laquelle ont participé tous les pays de l'Asie du Sud-Est qui sont membres du mouvement des non-alignés, on lit :

« Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont exprimé l'espoir que les aspirations ardentes des pays de la région à la paix et à la stabilité seraient réalisées sur la base des principes des Non-Alignés : respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale, non-ingérence dans les affaires intérieures, non-utilisation de la force et non-agression.

« Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont exprimé l'espoir que les pays de l'Asie du Sud-Est poursuivraient les consultations sur l'établissement d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est<sup>1</sup>. »

26. La base pour aboutir à un accord sur cette question pourrait être trouvée dans la déclaration des Ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'Asso-

ciation, faite à Kuala Lumpur en 1971<sup>2</sup>, ainsi que dans la déclaration de la Conférence des Ministres des affaires étrangères des pays de l'Indochine, faite à Vientiane le 18 juillet 1980, de même que dans la proposition de la République populaire du Kampuchea sur la tenue de consultations et la conclusion, sur une base bilatérale avec chacun des pays de l'Association, de traités sur la non-agression afin de transformer l'Asie du Sud-Est en zone de paix, d'indépendance, de liberté, de neutralité, de stabilité et de progrès.

27. Nous ne fermons pas les yeux sur le fait que la situation en Asie du Sud-Est est tendue, qu'elle est dangereuse dans le sens que les pays et les peuples épris de paix attribuent à ce mot. Mais, apparemment, on peut présumer que cette situation est « excellente » pour ceux qui l'ont créée et qui continuent de l'entretenir : ceux qui ont essayé de « faire cuire un canard dans les flammes de la souffrance des autres ».

28. Les divergences qui ont existé jusqu'à maintenant et celles qui sont créées par les impérialistes et les hégémonistes pour ce qui est de l'évaluation des raisons de la tension et de la situation véritable qui règnent dans la région, en particulier dans une des parties de la région, à savoir l'Indochine, ne répondent pas aux intérêts des pays de la région de l'Asie du Sud-Est. Elles freinent dans une certaine mesure le processus de normalisation des relations entre ces Etats. En même temps, il ne fait probablement aucun doute pour personne que nul ne peut renverser les changements qui ont eu lieu dans cette région.

29. Il est évident qu'à l'heure actuelle il est indispensable de prendre des mesures positives pour empêcher que la situation ne se détériore dans cette partie de l'Asie du Sud-Est et ne devienne incontrôlable et menaçante. La discussion du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs [A/35/484] et de la prétendue question de la situation au Kampuchea a montré que certaines délégations, évidemment pour des raisons différentes, paraissent ne pas comprendre les divergences fondamentales et l'incompatibilité qui existent entre les principes et les buts de la Charte des Nations Unies et d'autres instruments juridiques internationaux et les formes et techniques de certaines doctrines politiques et concepts étrangers concernant les « zones de présence militaire » et les « sphères d'intérêts vitaux », de même que les idées hégémonistes de « nouvelle civilisation de l'avenir », et qui prétendent ne pas voir qu'il existe un gouvernement légitime de la République populaire du Kampuchea, etc. Mais chacun devrait comprendre que derrière cela se cache la politique expansionniste et agressive des forces impérialistes et hégémonistes qui essaient de faire en sorte que les pays de l'Asie du Sud-Est se querellent, que leurs aspirations à la paix, à la sécurité et à la coopération soient sapées, qui essaient de les plonger à nouveau dans l'aventurisme et d'utiliser leur territoire et leurs richesses naturelles à des fins intéressées d'exploitation et pour leurs plans militaires en Asie du Sud-Est et dans les régions voisines.

30. Comme on le sait, le contenu politique de toutes propositions et les possibilités de leur application ne

<sup>1</sup> Document A/34/542, annexe, sect. I, par. 135 et 136.

<sup>2</sup> Document A.C.1 1019.

deviennent apparents que lorsqu'ils sont examinés d'une manière constructive et globale avec la participation de toutes les parties directement intéressées. Malheureusement, tous ne veulent pas comprendre — ou feignent de ne pas comprendre — cette situation. Certains — et nous savons de qui il s'agit — estiment qu'il serait très utile d'empêcher un examen constructif de la proposition concernant la paix, la stabilité et la coopération en Asie du Sud-Est. Toutefois, il est temps de dissiper les fumées de la calomnie et des attaques lancées contre les pays de l'Indochine; il est temps de comprendre qu'il est impossible de les soumettre à sa propre volonté et d'apporter des modifications de leurs structures sociales; il est temps de penser à l'avenir de toute la région de l'Asie du Sud-Est et de travailler, avec les autres pays de l'Indochine et au nom de la paix, à la prospérité et au bien-être de leurs peuples, pour le bien de l'amitié et de la coopération. Des possibilités réelles se présentent pour la première fois au cours de toute l'histoire de la région de l'Asie du Sud-Est. Un dialogue a été amorcé. Nous nous en félicitons et espérons que les négociations et les pourparlers entre les deux groupes d'Etats de l'Asie du Sud-Est se poursuivront afin de trouver une solution aux problèmes du raffermissement de la paix, du renforcement de la stabilité et du développement de la coopération en Asie du Sud-Est. Les propositions existent. Ce qu'il faut, c'est la volonté politique et être prêt à examiner et à résoudre les problèmes existants. La voie est également ouverte pour l'application totale des buts et des principes des Nations Unies entre les peuples de la région de l'Asie du Sud-Est qui souffrent depuis si longtemps.

31. A cet égard, la délégation de la RSS de Biélorussie souhaiterait souligner que la liste des points figurant dans les propositions et initiatives bien connues montre qu'un grand nombre de problèmes non résolus qui se posent dans la région ont des degrés divers de complexité. Certaines questions, qui sont des questions de caractère colonial, sont un héritage du passé. Il y a également des problèmes qui sont nés de l'ingérence des forces impérialistes et hégémonistes dans les affaires intérieures des peuples de l'Asie du Sud-Est. Certains malentendus découlent de l'insuffisance de contacts entre les pays de la région. Cette liste n'est évidemment pas exhaustive, mais tous ces problèmes doivent être résolus sur la base des principes universellement reconnus du droit international, car de leur solution dépend, pour une grande part, le sort des véritables espérances pour l'avenir d'un développement plus rapide du processus de normalisation des relations entre tous les Etats de cette région et de la diminution de la menace à la paix et à la sécurité.

32. La délégation de la RSS de Biélorussie estime que la tâche principale de l'Assemblée générale à cette session en ce qui concerne la question à l'examen est d'encourager sans retard le début de négociations constructives entre les parties intéressées en Asie du Sud-Est et de protéger les pays de cette région contre les actions néfastes des forces étrangères qui pourraient porter atteinte au dialogue entre les pays de l'Indochine et les pays de l'Association.

33. La liste des questions qui pourraient être examinées à cette étape des négociations sera évidemment déterminée par les participants eux-mêmes. Nous sommes profondément convaincus que les divergences entre les Etats de cette région ne sont pas telles qu'on ne puisse, avec de la bonne volonté, aboutir à un accord sur la coexistence pacifique, le bon voisinage, la paix, la stabilité et la coopération en Asie du Sud-Est, ce qui répondrait entièrement aux aspirations des peuples de cette région et de l'ensemble de l'humanité progressiste.

34. M. KRAVETS (République socialiste soviétique d'Ukraine) [*interprétation du russe*] : L'inscription à l'ordre du jour de cette session de l'Assemblée générale du point intitulé « Question de la paix, de la stabilité et de la coopération dans l'Asie du Sud-Est » constitue pour nous une mesure saine et venant en son temps, car la situation dans cette région continue d'inquiéter gravement la communauté internationale. Comme l'ont relevé à juste raison les délégations des Etats qui ont demandé l'inscription de ce point, les peuples de l'Asie du Sud-Est, et avant tout les pays de l'Indochine, depuis plus de 35 ans, sont privés de la possibilité de vivre dans la paix et la stabilité. Pendant toutes ces années, ils ont dû résoudre des problèmes extrêmement complexes dont ils ont hérité du passé colonial, de l'occupation étrangère et de l'agression armée impérialiste. Les conséquences très graves de cet amer héritage n'ont pas encore été surmontées jusqu'à présent.

35. La tension s'est récemment accrue dans cette région, l'Asie du Sud-Est étant devenue l'objet des nouveaux sombres desseins des forces impérialistes et hégémonistes. Nourrissant des plans à long terme pour les pays de la péninsule indochinoise, elles s'efforcent non seulement de dresser des obstacles sur la voie des transformations économiques et sociales qui ont déjà été réalisées dans ces pays mais, sous divers prétextes, elles tentent de porter atteinte à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Viet-Nam, du Laos et du Kampuchea.

36. La politique des hégémonistes chinois constitue une grave menace à la paix et à la stabilité en Asie du Sud-Est. Ils exercent non seulement des réclamations territoriales à l'égard de tous les pays de la région, mais continuent à intervenir de manière flagrante dans leurs affaires intérieures et ont recours à la force des armes contre leurs voisins, des Etats souverains et indépendants.

37. En utilisant les événements relatifs au renversement de la clique sanglante de Pol Pot par le peuple kampuchéen, Pékin et Washington — ces nouveaux associés politiques — fomentent des intrigues pour susciter la méfiance et l'animosité à l'égard du Laos, du Viet Nam et du Kampuchea de la part de leurs voisins, les pays appartenant à l'Association, et pour les pousser à adopter des positions hostiles à l'encontre des pays de l'Indochine. A cet égard, je voudrais citer la déclaration du Conseiller du Président des Etats-Unis pour les affaires de sécurité nationale, M. Brzezinski, qui a dit :

« ... la paix en Asie du Sud-Est dépend des relations constructives entre les Etats-Unis et la Chine.

Cela pourrait contribuer dans une large mesure au maintien de l'équilibre mondial. »

38. Tels sont dans l'ensemble les faits importants qui, de notre point de vue, ont un effet déstabilisateur sur la situation de l'Asie du Sud-Est et ont contribué à la naissance de la crise qui constitue une grave menace à la paix et à la sécurité des pays de cette région.

39. Dans ces conditions, les initiatives présentées récemment par les pays de l'Indochine viennent bien à propos dans la recherche de moyens véritables pour assurer la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est. Nous pensons notamment à la déclaration qu'ont faite les Ministres des affaires étrangères du Laos, du Kampuchea et du Viet Nam, lors de la Conférence tenue le 18 juillet dernier, à Vientiane [A/35/347-S/14071].

40. Dans cette déclaration, les trois pays de l'Indochine confirment leur désir d'établir des relations avec leurs voisins sur les principes du respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du système politique de chacun, ainsi que sur ceux de la non-intervention dans les affaires intérieures des autres Etats et du règlement des différends au moyen de négociations pacifiques. Ils ont affirmé qu'ils étaient prêts à signer avec la Thaïlande des traités bilatéraux ou multilatéraux assurant la non-agression, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats et le refus de permettre à tout autre pays d'utiliser leur territoire en tant que base pour la réalisation d'opérations militaires. Ils se sont également déclarés prêts à signer des traités de non-agression et de coexistence pacifique avec les autres pays de l'Asie du Sud-Est. De plus, les participants à la Conférence de Vientiane ont appuyé la proposition en quatre points de la République populaire du Kampuchea [*ibid.*, annexe I] tendant à diminuer la tension et à normaliser la situation sur la frontière du Kampuchea et de la Thaïlande; ils ont appuyé en particulier la proposition de créer une zone démilitarisée dans les régions frontalières de la Thaïlande et du Kampuchea sous contrôle international approprié.

41. La position des pays de l'Indochine à cet égard a été plusieurs fois confirmée dans d'autres déclarations. Elle a été exprimée avec précision par les représentants du Viet Nam et du Laos à cette session de l'Assemblée générale, tant au cours du débat général que lors de l'examen de la présente question.

42. Le caractère positif des propositions présentées par les trois pays de l'Indochine est indiscutable. Ces propositions, à notre avis, constituent non seulement une base constructive pour un examen sérieux et sans intervention de l'extérieur des problèmes qui se posent dans la région de l'Asie du Sud-Est, mais elles donnent une véritable possibilité d'arriver à une coopération pacifique, fructueuse et mutuellement bénéfique entre les pays de l'Indochine et les pays de l'Association.

43. Il va de soi que la normalisation et le développement des relations entre les deux groupes de pays doit d'abord passer par un processus bilatéral. En conséquence, la réalisation pratique des propositions constructives faites par les pays de l'Indochine dépend également de la volonté politique des pays de l'Association de

résoudre les problèmes existants au moyen de négociations constructives.

44. En même temps, on sait fort bien qu'il existe des divergences notables entre les positions et les méthodes d'approche des groupes de pays que je viens de mentionner concernant la solution d'un grand nombre de problèmes qui se posent actuellement en Asie du Sud-Est. Pour cette raison, il nous semble que l'Organisation des Nations Unies pourrait apporter son aide dans la recherche des moyens destinés à surmonter ces divergences et pourrait inviter les parties à manifester de la modération et à s'abstenir de toute action qui pourrait aggraver la situation dans cette région du monde.

45. C'est pourquoi les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont proposé à l'Assemblée générale d'examiner la « Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est ». Nous espérons que l'Assemblée générale exprimera un avis constructif qui contribuera à apaiser les tensions en Asie du Sud-Est et à créer une situation favorable au maintien de la paix et de la stabilité, ce qui correspond aux véritables intérêts nationaux des pays de l'Indochine comme de ceux de l'Association.

46. La délégation de la RSS d'Ukraine se félicite des contacts et des pourparlers qui ont eu lieu récemment à New York entre les parties intéressées afin de normaliser la situation en Asie du Sud-Est, et elle exprime l'espoir que ces négociations seront poursuivies et aboutiront à la concrétisation de l'idée de convertir l'Asie du Sud-Est en une zone de paix. Cette idée est réalisable puisque les principes fondamentaux qui en sont à la base sont acceptés tant par les pays de l'Indochine que par ceux de l'Association. Elle est aussi largement appuyée par d'autres Etats Membres de l'ONU. Sa mise en œuvre, indiscutablement, répondrait à l'intérêt de toute la communauté internationale et contribuerait à la cause de la paix et de la sécurité.

47. M. LING Qing (Chine) [*traduction du chinois*] : Lors de l'examen du point de l'ordre du jour intitulé « La situation au Kampuchea », le problème qui est au cœur même de la situation qui règne en Asie du Sud-Est a déjà été discuté. Cependant, tout en poursuivant leur agression armée contre le Kampuchea, en violation flagrante de la résolution pertinente adoptée par l'Assemblée générale à sa dernière session [*résolution 34/22*] et en rejetant la résolution sur la situation au Kampuchea adoptée le 22 octobre, à une majorité écrasante de 97 voix, par l'Assemblée [*résolution 35/6*], les autorités vietnamiennes ont demandé l'inscription à cette session d'un nouveau point de l'ordre du jour, intitulé « Question de la paix, de la stabilité et de la coopération dans l'Asie du Sud-Est », donnant ainsi l'impression qu'elles étaient également préoccupées par la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est. A quelle ruse recourent-elles ? Une analyse des faits patents qui caractérisent la situation en Asie du Sud-Est aujourd'hui révélera facilement les intentions véritables du Viet Nam, que dissimule mal la rhétorique ronflante du représentant du Viet Nam.

48. Etant donné que nous allons discuter la situation qui règne dans l'Asie du Sud-Est, il faut, avant tout, éclaircir deux questions clefs : quelles sont les raisons

fondamentales de la présente situation tendue et explosive qui existe en Asie du Sud-Est ? Et quels sont les moyens fondamentaux dont on dispose pour remédier à cette tension ?

49. Pour l'instant personne ne saurait démentir qu'il existe une situation tendue et explosive en Asie du Sud-Est. Le représentant vietnamien semble l'avoir également reconnu, mais il a mis l'accent sur le fait que l'Asie du Sud-Est est une région privée de paix et de stabilité depuis les 35 dernières années. Adoptant la tactique qui consiste à chercher très loin ce qui est à portée de la main, le représentant vietnamien confond la situation qui règne en Asie du Sud-Est depuis la fin de la seconde guerre mondiale avec celle qui y règne à l'heure actuelle. Ce faisant, il s'emploie à troubler l'eau en recourant au passé pour dissimuler le présent afin de détourner l'attention des peuples du problème clef de la situation tendue qui règne actuellement en Asie du Sud-Est et de ses causes fondamentales.

50. Quelles sont les causes de la présente situation tendue et explosive qui règne en Asie du Sud-Est ? A cet égard, le représentant vietnamien a évité de parler du nœud de la question. Mais il est évident que le nœud de la question réside dans la guerre d'agression menée sur une grande échelle par les autorités vietnamiennes, qui bénéficient de l'appui direct d'une superpuissance, contre leur voisin, le Kampuchea. Afin de réaliser leur rêve de dominer d'abord les Etats indochinois et ensuite l'ensemble de l'Asie du Sud-Est, les autorités vietnamiennes ont envoyé plus de 100 000 militaires, en décembre 1978, pour lancer une attaque surprise et une guerre brutale d'agression contre le Kampuchea démocratique, qu'elles avaient qualifié de « voisin fraternel et ami » un jour seulement avant leur attaque. Au cours des deux dernières années, le nombre des forces d'agression vietnamiennes au Kampuchea est passé de 100 000 à plus de 200 000 dans le but de lancer une campagne tendant à réprimer la résistance croissante de l'armée et du peuple du Kampuchea. Qui plus est, le Viet Nam a recouru à maintes reprises à la menace militaire contre la Thaïlande et a même procédé à des incursions flagrantes en Thaïlande. En même temps, l'Union soviétique a saisi l'occasion qui s'offrait à elle pour pousser plus avant ses bases navales et aériennes, à Cam Ranh et à Da Nang, tout en gardant un œil sur le détroit de Malacca. L'Union soviétique utilise les autorités vietnamiennes en tant qu'instrument propre à faire avancer ses politiques d'agression et d'expansion en Asie du Sud-Est, faisant ainsi peser une grave menace sur la paix et la stabilité dans la région. Ce sont là les ingérences étrangères dans la région et les causes fondamentales de la situation tendue et explosive qui règne actuellement en Asie du Sud-Est. Néanmoins, le représentant vietnamien s'efforce de faire croire que l'agression armée massive lancée par le Viet Nam contre le Kampuchea démocratique n'a jamais eu lieu et qu'il n'existe entre le Viet Nam et les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est que des « divergences de vues » quant à la situation dans la région. N'est-ce pas là une tactique maladroite pour tromper le public que de se gausser de la conscience de plus de 100 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ?

51. L'agression armée du Viet Nam contre le Kampuchea démocratique étant la cause profonde de la tension qui règne dans cette région, on ne pourra parler du rétablissement de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est qu'une fois qu'il aura été mis un terme à l'agression et à l'expansion du Viet Nam et qu'il sera procédé immédiatement au retrait total et inconditionnel des troupes d'agression qui se trouvent au Kampuchea. C'est là la façon fondamentale d'éliminer la tension qui règne actuellement en Asie du Sud-Est. Le représentant vietnamien a éludé complètement cette question fondamentale, et il s'est plutôt contenté de parler à l'envi du « règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques », du « respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale », de la « non-agression et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats ». On est amené à se demander si l'envoi par le Viet Nam de 200 000 soldats pour perpétrer une agression armée contre le Kampuchea peut être considéré comme un « règlement par des moyens pacifiques » d'un différend international et comme une preuve de « respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats ». Ne s'agit-il pas plutôt d'une « agression et d'une ingérence dans les affaires intérieures d'un autre Etat » ? Assurément, les autorités vietnamiennes donnent à ces termes un sens complètement différent de celui qu'ils ont dans la Charte des Nations Unies. Au cours des dernières années, la clique au pouvoir au Viet Nam s'est fait connaître par sa perfidie et par le fait que ses véritables intentions et ses actions sont souvent en contradiction avec les propos qu'elle tient.

52. On se souviendra qu'à la veille de l'attaque massive vietnamienne contre le Kampuchea démocratique l'ancien ministre des affaires étrangères du Viet Nam avait déclaré à Bangkok que « bien que le Viet Nam puisse s'emparer de Phnom Penh en 24 heures, il n'en a pas l'intention ». En mai dernier, l'actuel ministre des affaires étrangères du Viet Nam a publiquement déclaré une fois de plus que les « forces vietnamiennes ne traverseraient pas la frontière kampuchéenne et ne menaceraient en rien les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ». Mais peu de temps après, les forces vietnamiennes envahissaient la Thaïlande. Puisque les autorités vietnamiennes peuvent envoyer aujourd'hui leurs forces pour établir « la paix et l'ordre » au Kampuchea démocratique, à la demande de ce dernier, pourquoi ne pourraient-elles pas répéter cette pratique et envahir d'autres pays de l'Asie du Sud-Est sous un prétexte semblable dans l'avenir ? Dans ces circonstances, où peut-on trouver la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est ? Quant au « retrait d'une partie des forces vietnamiennes du Kampuchea » dont a parlé le représentant vietnamien, il n'y a là rien de nouveau non plus. C'est la même supercherie que celle qui a été utilisée par l'Union soviétique en Afghanistan, à savoir que le Viet Nam veut que les autres reconnaissent son occupation du Kampuchea comme étant « irréversible » avant de retirer symboliquement une partie de ses forces. Cette manœuvre trompeuse habituellement employée par les agresseurs ne saurait leurrer personne.

53. Quant à la prétendue « menace chinoise » que ne cesse de rabâcher partout le représentant vietnamien, il

n'est vraiment pas nécessaire de trop s'attarder sur cette question. Le représentant vietnamien peut, certes, continuer à parler *ad nauseam* de la « menace chinoise », mais il n'en reste pas moins qu'on ne peut trouver aucun soldat chinois dans n'importe quel pays de l'Asie du Sud-Est. Ce qu'on peut y trouver cependant, ce sont les 200 000 soldats, ou plus, que le Viet Nam a envoyés au Kampuchea et les 50 000 ou 60 000 soldats qu'il a stationnés au Laos. Les autorités vietnamiennes affirment que l'existence de la prétendue « menace chinoise » les a empêchés de retirer leurs forces du Kampuchea. Le Gouvernement chinois a solennellement déclaré à maintes occasions qu'une fois que toutes les troupes étrangères auraient été retirées du Kampuchea, conformément aux dispositions des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, permettant ainsi au peuple kampuchéen de décider de son propre destin à l'abri de toute ingérence étrangère, et qu'après que le Kampuchea aurait pu retrouver son statut indépendant et non aligné, la Chine serait prête à se joindre à d'autres pays intéressés, y compris le Viet Nam, pour donner la garantie internationale que le territoire du Kampuchea ne sera ni occupé ni utilisé pour empiéter sur l'indépendance et la souveraineté des autres pays de la région, et que les affaires internes du Kampuchea ne feront l'objet d'aucune forme d'ingérence. Si la prétendue « menace chinoise » existe vraiment, on peut se poser la question suivante : pourquoi, dans ce cas, les autorités vietnamiennes ne veulent-elles pas accepter la proposition susmentionnée qui est juste et raisonnable ? Dans sa récente déclaration faite en séance plénière, sur la situation au Kampuchea, un représentant a réfuté vertement la fausse version du Viet Nam quant à la « menace chinoise », en soulignant que ce n'était qu'un simple prétexte utilisé par le Viet Nam pour justifier le stationnement prolongé des forces vietnamiennes au Kampuchea et pour préparer des attaques contre d'autres pays. Cette conclusion ne pourrait être plus juste.

54. Le représentant vietnamien s'emploie à diviser les pays de l'Asie du Sud-Est en prétendus « Etats indochinois », d'une part, et en pays de l'Association, d'autre part, et en professant le désir de régler les divergences de vues entre les deux groupes de pays. Cette tactique est motivée par les sinistres intentions suivantes : premièrement, c'est une tentative visant à transformer le problème principal de l'agression vietnamienne contre le Kampuchea démocratique en une question bilatérale entre le Viet Nam et les pays de l'Association. Deuxièmement, et qui plus est, les « Etats indochinois » dont a parlé le représentant vietnamien sont censés comprendre le régime fantoche d'Heng Samrin installé par le Viet Nam. En d'autres termes, il s'efforce par des moyens frauduleux d'introduire le régime d'Heng Samrin à l'Organisation des Nations Unies par la porte de service. Troisièmement, en s'érigeant en porte-parole et chef des prétendus « Etats indochinois », le Viet Nam veut que la communauté internationale reconnaisse la « Fédération d'Indochine », avec le Viet Nam comme suzerain. Bien entendu, le Viet Nam s'est lui-même donné le titre de chef de la « Fédération d'Indochine » sans le consentement des peuples indochinois. Le représentant vietnamien a également attaqué d'une façon arrogante la résolution sur la situation au Kampuchea, adoptée par

91 voix lors de la trente-quatrième session, ainsi que la résolution sur la même question que vient d'adopter l'Assemblée à la présente session à une majorité écrasante de 97 voix, en la qualifiant de solution prétendument imposée qui ne tenait pas compte des intérêts du Viet Nam et qui constituait une « ingérence dans les affaires intérieures du Kampuchea ». Selon sa logique, l'agression armée vietnamienne contre le Kampuchea n'a pas constitué une ingérence dans les affaires intérieures du Kampuchea, alors que l'appel lancé par l'ONU pour qu'il soit mis fin à l'agression armée du Viet Nam constituerait une ingérence dans les affaires intérieures du Kampuchea. Selon sa logique, l'agression armée vietnamienne contre le Kampuchea. Quelle est donc cette logique ? Si les intérêts du Viet Nam devaient « entrer en ligne de compte » comme l'exige le Viet Nam, les Nations Unies seraient obligées d'approuver l'agression armée vietnamienne contre le Kampuchea et la présence prolongée des forces vietnamiennes dans ce pays, d'accorder une reconnaissance légale au régime fantoche d'Heng Samrin installé par le Viet Nam et à la « Fédération d'Indochine » sous sa domination, et de donner le feu vert à l'agression et à l'expansion auxquelles se livrent et se livreront dans l'avenir l'Union soviétique et le Viet Nam. Cela ne reviendrait-il pas pour les Nations Unies à rendre nulles et non avenues leurs propres résolutions sur le Kampuchea, adoptées lors de la dernière session et au cours de la présente session, et à saper complètement les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies ? Voilà qui, b'en sûr, est absolument intolérable pour tous les pays épris de justice.

55. Depuis sa fondation, la République populaire de Chine poursuit une politique étrangère de paix et elle s'efforce d'établir et de développer des relations amicales avec tous les pays, y compris les pays de l'Asie du Sud-Est, sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique. A l'heure actuelle, le peuple chinois œuvre durement pour moderniser son industrie, son agriculture, sa défense nationale, sa science et sa technique avant la fin du siècle. La Chine a besoin de toute urgence d'un environnement international pacifique et elle est particulièrement impatiente de voir la paix et la stabilité s'instaurer rapidement en Asie du Sud-Est. Nous espérons que tous les pays de la région réaliseront des progrès dans un environnement de paix et de stabilité. Cependant, ce n'est pas en mendiant que l'on peut obtenir la paix et la sécurité.

56. Etant donné que les autorités vietnamiennes, avec l'appui de l'Union soviétique, persistent dans leur agression armée contre le Kampuchea démocratique, il est impérieux, pour rétablir et maintenir la paix dans la région, de juguler cette agression et de demander au Viet Nam de retirer sur le champ toutes ses forces d'occupation du Kampuchea afin que la population de ce pays puisse décider de son propre destin à l'abri de toute ingérence extérieure. Cela conduira non seulement à la paix et à la stabilité en Asie du Sud-Est, mais servira aussi les intérêts du peuple vietnamien. Nous appuyons pleinement la juste proposition des pays de l'Association de créer une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est. Nous opposer à l'hégémonisme et défendre la paix mondiale, c'est là notre politique iné-

branlable. Nous sommes prêts, avec les peuples de tous les pays, à déployer tous nos efforts afin de respecter les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et de défendre la paix et la justice mondiales.

57. M. PETROVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : La délégation de l'Union soviétique se félicite de l'inscription à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale du point intitulé « Question de la paix, de la stabilité et de la coopération dans l'Asie du Sud-Est ».

58. La tâche de substituer radicalement au conflit et à l'affrontement l'instauration de la paix et de la coopération en Asie du Sud-Est n'est pas simple; elle n'en est pas moins importante. Le passé colonial, les guerres impérialistes d'agression et la politique expansionniste et hégémoniste d'aujourd'hui ont laissé aux pays de cette région un héritage de problèmes complexes. Pendant plus de 35 ans la guerre a fait rage dans cette région. Aujourd'hui, la situation est caractérisée par une tension lourde de menaces militaires.

59. Il est d'autant plus important pour la communauté internationale, qui ne peut que s'attacher à l'harmonisation de la situation dans cette région du monde traditionnellement explosive, de saisir l'occasion pour examiner d'une manière tranquille, pratique et dans un esprit constructif les questions d'actualité et d'encourager les pays de l'Asie du Sud-Est à rechercher des formules acceptables s'inspirant des règles généralement reconnues du droit international. C'est dans cet esprit que la délégation soviétique s'est préparée à l'examen, au cours de la présente session, de cette question inscrite à l'ordre du jour. Un bon départ a été donné par les déclarations des représentants du Viet Nam et du Laos qui, une fois de plus, confirment la sincérité du désir de ces Etats pour établir des relations amicales avec leurs voisins.

60. Où faut-il chercher les causes principales de la tension qui continue à régner en Asie du Sud-Est ? Tout d'abord, dans cette région se croisent traditionnellement les intérêts d'Etats puissants qui n'appartiennent pas à ladite région et qui continuent de lutter pour maintenir et renforcer leur influence. Au cours des quelques dernières décennies, ils ont souvent eu recours à la force militaire pour défendre leurs intérêts égoïstes. Il est bon de se rappeler qu'à l'époque de la seconde guerre mondiale cette région fut occupée par le Japon militariste. Ensuite, les anciennes puissances coloniales se sont efforcées d'y rétablir leur domination. Mais, sous la pression des mouvements de libération nationale appuyés par les Etats socialistes, ces tentatives s'avèrent vaines et le colonialisme en Asie du Sud-Est a connu ses derniers jours, bien qu'ici et là subsistent encore des enclaves coloniales, que naturellement la conscience humaine ne saurait tolérer.

61. Les anciens colonisateurs une fois vaincus ont été remplacés, vers 1950, par d'autres colonisateurs qui ont essayé d'assujettir les peuples de l'Asie du Sud-Est par un système d'alliances militaires, par l'installation de bases militaires, de même que par l'agression armée ouverte contre les populations de l'Indochine. Mais, malgré la fin peu glorieuse d'une telle politique, la pré-

sence militaire des puissances impérialistes dans cette région se maintient. De plus, on encourage les forces qui aimeraient transformer l'organisation politique et économique de la région, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, en bloc militaire.

62. En ce qui concerne les attaques des représentants de la République populaire de Chine contre l'Union soviétique et le Viet Nam lors de cette session — et celles que nous venons d'entendre en particulier —, elles sont totalement dénuées de fondement. Leur but est de détourner l'attention de l'opinion mondiale des efforts hégémonistes de ce pays en Asie du Sud-Est. Pendant 10 ans, la Chine a établi une infrastructure politique et matérielle dans le sud. La gamme des méthodes employées par le colonialisme de Mao pourrait faire pâlir d'envie les expansionnistes les plus expérimentés.

63. Pékin utilise activement, par exemple, l'agression historico-géographique et cartographique, rattachant des territoires de tous les Etats voisins sans exception, falsifiant des raisons historiques et créant arbitrairement des cartes artificielles. Ces activités ont pris une nouvelle dimension par l'expansion chinoise vers des territoires insulaires de l'Asie du Sud-Est, même très éloignés de la Chine — situés par exemple près des côtes du Viet Nam, des Philippines, de la Malaisie et de l'Indonésie —, et déclarés territoires chinois. D'après les déclarations de Pékin, la mer de Chine du sud n'est qu'un simple lac chinois intérieur.

64. Les dirigeants chinois encouragent et dirigent la lutte armée de troupes favorables à Pékin dans les pays de l'Asie du Sud-Est et s'efforcent d'infiltrer ses propres agents parmi les « Hua Tsiao ». Quel sort les dirigeants chinois réserveraient-ils aux peuples de l'Asie du Sud-Est s'ils relâchaient leur vigilance et s'ils se laissaient prendre au sourire officiel des émissaires chinois ? On peut facilement l'imaginer si l'on se réfère à l'exemple du Kampuchea qui a tant souffert.

65. Mais l'aspect le plus grave de la politique de Pékin en Asie du Sud-Est, c'est qu'il ne recule pas devant les actes d'agression directe et s'arroge le droit de punir des Etats souverains. Deux fois déjà la Chine a fait parler les armes dans cette région. En 1974, elle a saisi les îles Paracel et, en 1979, elle a attaqué la République socialiste du Viet Nam. Ce n'est un secret pour personne que Pékin prépare une deuxième attaque contre le Viet Nam; il n'attend que le moment opportun pour le faire. Ce n'est pas par hasard que Pékin se refuse à reprendre les négociations avec le Viet Nam pour régler les questions controversées. Il est facile de s'imaginer quelles conséquences néfastes pour la paix — et pas seulement en Asie du Sud-Est — aurait une nouvelle agression de la Chine contre le Viet Nam ou des actions agressives contre le Laos ou le Kampuchea.

66. On sait que la Chine, qui fait du recours à la force presque le principe fondamental de sa politique extérieure, développe rapidement son potentiel militaire avec l'aide de l'Ouest. Contre qui, contre lequel de ses voisins, ce potentiel sera-t-il utilisé ? Il est difficile de le dire, mais le nuage empoisonné de l'expérience nucléaire qui vient d'avoir lieu en Chine menace la santé des peuples dans diverses régions du monde.



67. Le fait que les hégémonistes contemporains se rapprochent de plus en plus des puissances impérialistes qui ont créé tant de misères dans ce pays est aussi très dangereux. Il est impossible de ne pas voir que les Etats-Unis, à cause de leurs intérêts stratégiques globaux, ont à plusieurs reprises fermé les yeux devant les agissements de leur associé chinois, même lorsque c'était contraire aux intérêts des alliés de Washington en Asie du Sud-Est.

68. Ces forces extérieures s'efforcent de faire entrer dans leurs vues politiques les pays de l'Asie du Sud-Est, voyant en leurs rivalités, dans l'accentuation des contradictions héritées du passé et dans leur méfiance mutuelle l'un des moyens principaux de réaliser leurs desseins égoïstes. Le sens des déclarations de la délégation chinoise et le boycottage fait par les délégations des pays de l'Ouest dans la discussion sur la question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est confirment cela une fois de plus. Cette approche introduit un élément de tension et d'instabilité dans la situation en Asie du Sud-Est. Donc, pour assurer la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est, il faut que les impérialistes et les hégémonistes cessent d'intervenir dans les affaires de la région et qu'ils donnent la possibilité aux Etats qui s'y trouvent de discuter eux-mêmes des questions qui les intéressent.

69. Nous ne voulons pas aujourd'hui discuter à nouveau de la situation au Kampuchea, car nous avons exposé notre opinion sur cette question il y a quelques jours. Mais je voudrais noter une fois de plus que cette situation est, elle aussi, un produit de la politique des puissances impérialistes et des hégémonistes contemporains en Asie du Sud-Est.

70. En ce qui concerne les pays eux-mêmes de l'Asie du Sud-Est, nous sommes convaincus que les divergences entre eux ne sont pas telles qu'il soit impossible, avec de la bonne volonté, de se mettre d'accord sur une forme de coexistence acceptable. Pour parler objectivement, on peut dire qu'il y a des possibilités d'établir des relations normales de bon voisinage entre tous les pays de la région.

71. A l'heure actuelle, l'Asie du Sud-Est vit dans la paix, une paix qui a été conquise par les peuples de l'Indochine après une lutte longue, héroïque et sanglante, contre l'agression de l'extérieur et à laquelle ont participé certaines forces intrarégionales. La structure de la paix dans cette région est encore très fragile et elle subit des pressions des mêmes forces extérieures et intrarégionales qui n'abandonnent pas leurs efforts pour imposer leur volonté aux peuples de l'Indochine.

72. Dans ces conditions, tous les pays de l'Asie du Sud-Est, s'ils ne veulent pas que cette région devienne à nouveau le théâtre de guerres dont les conséquences sont à l'heure actuelle imprévisibles, doivent absolument démontrer un maximum de bon sens et de bonne volonté dans la recherche de solutions qui seraient mutuellement acceptables. Le point de départ est de reconnaître l'intérêt égal qu'ont toutes les parties au maintien de la paix, le principe de leur sécurité égale et le respect de leurs intérêts légitimes mutuels.

73. Toute tentative de quelque Etat ou groupe d'Etats que ce soit de l'Asie du Sud-Est d'obliger unilatéralement ou avec une aide extérieure les pays de l'Indochine à accepter leurs conditions sera inévitablement vouée à l'échec. Les pays de l'Indochine ont déjà prouvé qu'ils savent se défendre. Donc la seule solution raisonnable est que les deux groupes d'Etats, ayant des structures sociales différentes et se trouvant en Asie du Sud-Est, apprennent à vivre en paix sur la base du *statu quo* et sur la base des principes de coexistence pacifiques.

74. Comme l'histoire de l'Europe d'après guerre le montre, malgré toute la complexité des problèmes qui existent dans la région, cette approche peut permettre non seulement de coexister mais aussi de coopérer au profit mutuel, notamment dans les questions du maintien de la paix et de la détente.

75. Nous aurions souhaité de tout cœur qu'un dialogue entre les pays de l'Indochine et les Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est intervienne; nous estimons que seule cette voie pourrait aboutir à des résultats positifs, et cela d'autant plus que les principes fondamentaux qui déterminent la politique extérieure de ces pays, s'ils sont comparés les uns aux autres, présentent beaucoup de points semblables. En fait, les quatre points de la politique du Viet Nam en Asie du Sud-Est, présentés en 1976, les documents de la Conférence de l'Association, tenue à Bali en 1979, et les autres documents sur la politique extérieure des pays de l'Asie du Sud-Est se basent tous sur les principes reconnus du respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale des uns et des autres, de la non-intervention dans les affaires intérieures, de la non-utilisation de la force, du refus de prêter son territoire aux actes agressifs contre les Etats voisins et de l'établissement de relations d'amitié et de coopération mutuelle dans différents domaines.

76. Pour les pays de l'Asie du Sud-Est, en plus des problèmes politiques, il y a d'autres problèmes et d'autres soucis dont la solution, grâce à des efforts concertés, les intéresse tous. Ce sont les questions de défense de l'environnement, de l'utilisation des ressources biologiques et de l'eau, de la lutte contre les épidémies qui peuvent passer d'un pays à l'autre, du règlement du problème des réfugiés, etc. Nous estimons que retarder la coopération pratique dans ces domaines et peut-être dans d'autres jusqu'à la solution des questions politiques aiguës ne serait pas raisonnable. Au contraire, la coopération pratique, même dans des domaines techniques, pourrait contribuer à créer une atmosphère de confiance qui est indispensable pour résoudre les questions aiguës.

77. En ce qui concerne les problèmes controversés, leur solution exigera indiscutablement du temps et on sera peut-être obligé non pas de les résoudre en bloc mais les uns après les autres, comme cela se passe ailleurs dans le monde. Il serait important néanmoins que, dans un avenir très rapproché, une base négociée solide soit convenue pour assurer la stabilité et la sécurité de tous les Etats de la région. La délégation soviétique estime que cette possibilité est offerte par la proposition de conclusion de traités de non-agression entre les pays de l'Indochine et les Etats membres de l'Association sur

une base bilatérale. Dès maintenant il serait possible d'entamer un dialogue pour faire de l'Asie du Sud-Est une zone de paix, car cette idée est acceptée par la majorité des pays de la région.

78. Parmi les problèmes concernant le Kampuchea, les Etats de l'Association et les pays de l'Indochine devraient essayer d'identifier ceux pour lesquels les parties ont présenté des propositions concrètes et devraient commencer à les discuter : par exemple, le règlement de la question des réfugiés kampuchéens, la détente dans la région de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea, etc. Le progrès dans la solution de ces problèmes concrets assainirait l'atmosphère générale.

79. L'Union soviétique a lutté, pendant plusieurs décennies, pour le rétablissement de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est contre la politique d'agression et de guerre. L'Union soviétique fut l'un des premiers pays à avoir accepté l'idée de la création d'une zone de paix en Asie du Sud-Est. Nous sommes prêts à appuyer d'autres initiatives si elles sont dictées par l'aspiration à la paix en Asie du Sud-Est et nous lançons un appel à tous les autres Etats pour qu'ils en fassent autant. En même temps, nous voudrions déclarer que les pays qui se refuseraient à rechercher les moyens visant à assainir l'atmosphère en Asie du Sud-Est et qui continueraient à opter pour l'affrontement accepteraient ainsi une lourde responsabilité quant au sort de la paix dans cette région.

80. En ce qui concerne l'Organisation des Nations Unies, elle peut — et elle doit même — contribuer au processus positif d'instauration d'une zone de paix dans la région en encourageant les Etats de l'Asie du Sud-Est à ouvrir un dialogue de coopération.

81. M. KAMIL (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Le point 119 que nous examinons actuellement à l'Assemblée s'intitule « Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est ». La demande de son inscription à l'ordre du jour de la présente session, introduite le 15 août de cette année, a été parrainée par 15 pays : [A/35/193 et Add.1 et 2] : 2 de l'Asie du Sud-Est et 13 d'autres régions du monde. Les deux pays de ma région sont la République démocratique populaire lao et la République socialiste du Viet Nam. Les 13 pays extérieurs à la région sont l'Afghanistan, l'Angola, la Bulgarie, Cuba, l'Ethiopie, la Hongrie, la Mongolie, le Mozambique, le Nicaragua, la République démocratique allemande, les Seychelles, la Tchécoslovaquie et le Yémen démocratique. Ces pays situés loin de la région concernée qui s'intéressent à la paix et à la coopération en Asie du Sud-Est sont certainement dignes de louanges puisqu'ils ont déclaré dans leur mémoire explicatif que leur action était menée « dans l'intérêt de la paix, de la détente et de la coopération entre tous les pays de l'Asie du Sud-Est et dans l'intérêt de la paix dans le monde » [A/35/193, par. 3].

82. Mais qu'il me soit permis également de dire que l'initiative prise par ces pays pourrait donner l'impression — par inadvertance, je crois — que les sept autres pays de la région sont censés ne pas être préoccupés ou ne pas être intéressés par l'instauration de la paix, de la stabilité et de la coopération dans leur région. Comme on le sait, ces sept pays sont la Birmanie, le Kampuchea

démocratique, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande, ces cinq derniers pays étant membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, dont la population s'élève à environ 220 millions d'habitants. Il est peut-être vrai — mais j'espère me tromper — que l'on veut donner cette impression à l'Assemblée lorsqu'on écoute les déclarations faites par certains orateurs qui imputent à certains Etats du Sud-Est asiatique la responsabilité de la création de l'instabilité et de l'absence de paix en Asie du Sud-Est. Mais quelle est la véritable histoire ? Et quel est le tableau réel de la situation ? En fait, ces pays de l'Asie du Sud-Est, qui ne figurent pas parmi les auteurs de la demande d'inscription du point 119 — ou cinq d'entre eux — sont, c'est le moins qu'on puisse dire, aussi préoccupés et intéressés que les auteurs de cette proposition par l'instauration de la paix, de la stabilité et de la coopération dans la région. Ce qui est encore plus important, c'est que nous ne nous sommes par bornés à exprimer cette inquiétude.

83. Neuf ans avant le 15 août 1980 — date de la demande d'inscription de cette question à l'ordre du jour de la présente session —, les Ministres des affaires étrangères de cinq pays de l'Asie du Sud-Est, à savoir : la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande et mon pays, l'Indonésie, ont offert au monde un cadre de paix et de coopération pour l'Asie du Sud-Est. Réunis à Kuala Lumpur, en Malaisie, le 27 novembre 1971, ils ont dit dans une déclaration que l'Asie du Sud-Est devrait être une zone de paix, de liberté et de neutralité, à l'abri de toute ingérence de puissances étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que des rivalités des grandes puissances et de l'hégémonie. Ultérieurement, ils ont lancé un appel aux pays de la région afin qu'ils se joignent à eux pour réaliser cette entreprise, ambitieuse certes, mais en même temps noble et réalisable. Ce document — très important pour la paix, la liberté et la stabilité de l'Asie du Sud-Est — a été distribué en tant que document de l'Organisation des Nations Unies<sup>2</sup>. En août 1972, les Ministres des affaires étrangères des pays non alignés se sont réunis à Georgetown, en Guyane; ils ont noté avec satisfaction la déclaration de Kuala Lumpur, se sont félicités du fait qu'elle marquait une évolution positive et ont demandé à tous les Etats de respecter ses objectifs. Un an plus tard, en septembre 1973, les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunis à Alger, ont loué les mérites de cette déclaration et l'ont approuvée. En outre, à la dixième session extraordinaire consacrée au désarmement, en 1978, l'Assemblée générale a pris note de l'intérêt manifesté par les nations de l'Asie du Sud-Est à la création d'une zone de paix, de liberté et de neutralité dans leur région. Cela est donc un petit exemple de la réaction positive de la communauté internationale devant les efforts déployés par ces cinq pays de l'Asie du Sud-Est visant à établir un cadre permettant d'instaurer un millénaire de paix et de coopération dans leur région.

84. Qu'il me soit permis d'ajouter que les nations de l'Asie du Sud-Est, au sein de l'Association, ont renforcé cette notion d'une zone de paix, de liberté et de neutralité par le biais d'un traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est conclu à Bali en 1976, traité ouvert à la signature de tous les Etats de l'Asie du Sud-Est.

85. Depuis quelques années, les cinq pays de l'Asie du Sud-Est susmentionnés se sont employés à attirer l'attention des autres pays de la région pour qu'ils coopèrent à la réalisation de cette notion et des idées qu'elle contient. Nous avons également contacté d'autres pays à l'extérieur de la région afin qu'ils reconnaissent et qu'ils respectent ce point de vue. Je voudrais rappeler que certains pays de la région s'étaient gaussés de notre conception, mais je dois me hâter de dire que ces pays, aujourd'hui, ont exprimé leur désir de voir s'établir une telle zone de paix, de liberté et de neutralité dans la région.

86. Encore que le représentant de la Malaisie en ait parlé longuement ce matin dans son intervention [46<sup>e</sup> séance], qu'il me soit permis de rappeler une fois de plus la philosophie et les buts de l'établissement de la zone proposée. La base principale de cette notion est double : elle repose, premièrement, sur les buts et objectifs des Nations Unies, tels qu'ils sont formulés dans notre Charte et, deuxièmement, sur la déclaration sur la promotion de la paix mondiale et de la coopération, que nous connaissons tous mieux sous l'appellation des dix principes de Bandung<sup>1</sup> sur la coexistence pacifique entre Etats. Les buts de cette notion sont : la réalisation du droit de chaque Etat à mener son existence nationale à l'abri de toute ingérence étrangère dans ses affaires internationales, le maintien, sans aucune entrave, de la paix, de la liberté et de l'indépendance, la coopération avec toutes les nations éprises de paix et de liberté, la création d'une zone dénucléarisée, l'assurance du maintien de la stabilité dans tous les pays de l'Asie du Sud-Est et de leur sécurité à l'égard de toute ingérence étrangère, sous quelque forme ou manifestation que ce soit, et la neutralisation de l'Asie du Sud-Est. En bref, la zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est est l'expression réelle du désir profondément ressenti par les peuples de l'Asie du Sud-Est de garantir les conditions de paix et de stabilité indispensables à leur indépendance et à leur bien-être économique et social.

87. Tous les membres de l'Assemblée reconnaissent qu'on ne peut construire une structure solide sur des sables mouvants. Une structure viable de paix ne peut être construite que sur des fondations de paix et un désir de coopération; elle ne peut être construite que dans un climat de confiance. Mais il est navrant de noter que ce climat de confiance et cette base de paix et de stabilité que nous souhaitons tant — voire tout semblant de paix dans la région — ont été brisés à la fin de l'année 1978 lorsque la machine de guerre du Viet Nam a envahi le Cambodge et a installé un régime fantoche dans la ville de Phnom Penh. Je ne répéterai pas ici tout ce qui a accompagné cet événement et les conséquences qui en ont découlé pour l'Asie du Sud-Est. Cette question a été examinée et analysée longuement en cette assemblée il y a quelques jours et plus de 100 délégations, les deux tiers des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, ont condamné cette intervention militaire étrangère.

88. Aujourd'hui, les pays de la région et les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont à

<sup>1</sup> Voir *Conférence des pays afro-asiatiques, du 18 au 24 avril 1955*, La documentation française (Articles et documents), n° 0200, 28 avril 1955.

faire face à l'invasion étrangère du Cambodge et à l'asservissement de sa population par les troupes étrangères. Cela résume en fait la situation actuelle, alors que nous nous réunissons pour discuter d'une invitation faite aux pays de l'Asie du Sud-Est d'œuvrer ensemble en faveur de la paix et de la coopération. A entendre certains des orateurs qui ont parlé hier, on a l'impression que l'invitation est plus ou moins celle-ci : oublions le Kampuchea ou, au moins, faisons semblant de l'oublier; oublions que les troupes étrangères contrôlent un Etat de l'Asie du Sud-Est; mais coopérons et œuvrons ensemble, et lorsque nous travaillerons ensemble le monde oubliera le Kampuchea.

89. Les tristes événements qui ont frappé ce beau pays historique du Kampuchea et les Kampuchéens constituent l'obstacle le plus grave à la paix, à la stabilité et à la coopération en Asie du Sud-Est et entre les pays de l'Asie du Sud-Est. Cet obstacle doit d'abord disparaître si nous voulons vraiment instaurer la paix et la coopération en Asie du Sud-Est, parce que le Kampuchea est lui-même partie intégrante de cette région de l'Asie du Sud-Est dont nous traitons.

90. Dans la chronologie des événements en Asie du Sud-Est, qui a été distribuée dans cette salle hier, on a évoqué la visite du premier ministre du Viet Nam, M. Pham Van Dong, en Indonésie et dans d'autres pays voisins. D'après la déclaration commune distribuée à la fin de la visite effectuée du 20 au 23 septembre 1978, le Premier Ministre du Viet Nam et le Président de l'Indonésie ont fait part de leurs points de vue respectifs quant à l'opportunité de déclarer l'Asie du Sud-Est zone de paix, d'indépendance, de liberté et de neutralité, de stabilité et de prospérité. En fait, nous avons accueilli le Premier Ministre du Viet Nam en Indonésie de la façon la plus honorable. Nous avons tout fait, et même plus que ne l'exige le protocole, pour l'accueillir chaleureusement. Pourquoi pas ? Nous avons pensé qu'il nous rendait visite, que c'était un voisin et un frère, un patriote asiatique qui avait lutté pour la défense de l'indépendance de son pays, un homme qui comprenait également les aspirations de l'Indonésie, une Indonésie qui, pendant cinq ans, a également lutté contre l'impérialisme occidental avec des lances de bambou et des fusils et qui, pendant 15 ans encore, a lutté contre la subversion et les interventions étrangères.

91. Malheureusement, la chronologie, bien que comprenant les événements de 1980, cette année, ne fait pas mention de la visite du Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, M. Nguyen Co Thach, à Djakarta, en juin de cette année. A cette occasion, et grâce à l'hospitalité indonésienne, nous lui avons également donné la possibilité de se rendre dans la fameuse île de Bali qui est bien connue pour sa beauté exquise. Mais j'aurais souhaité que cette visite de M. Nguyen Co Thach ait été également mentionnée dans la chronologie ainsi que ce que nos dirigeants ont dit au Ministre des affaires étrangères du Viet Nam au cours de cette visite, mais cela ne figure pas dans la chronologie. Ce qui est arrivé entre la visite du Premier Ministre du Viet Nam, M. Pham Van Dong, en septembre 1978 et la visite de son ministre des affaires étrangères en juin 1980 est bien connu de cette assemblée.

92. Ce n'est un secret pour personne que les pays de l'Asie du Sud-Est se sont consultés depuis quelques jours avec nos amis du Viet Nam et du Laos afin de présenter un projet de résolution à l'Assemblée exposant les règles régissant la promotion de la paix et de la coopération parmi les pays de l'Asie du Sud-Est, mais nous n'avons pas réussi dans nos efforts et nous nous sommes mis d'accord pour ne pas être d'accord. Pour l'Indonésie, pays de l'Asie du Sud-Est, la paix, la stabilité et la coopération ne peuvent exister que lorsque tous les pays de la région respectent la Charte des Nations Unies, notamment les principes régissant l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats de la région, le droit des peuples à déterminer leur propre avenir, libres d'ingérence extérieure, de subversion ou de coercition, s'abstenant de la menace ou de l'utilisation de la force contre tout autre Etat, le règlement de leurs différends par des moyens pacifiques et la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats.

93. La paix en Asie du Sud-Est, de l'avis de l'Indonésie, ne pourra exister que lorsque les Etats de la région feront tous les efforts possibles, conformément aux principes de la Charte, pour instaurer la détente et faire régner un climat de confiance dans la région et lorsque les Etats de la région seront résolus à instaurer un climat de confiance et à prendre part activement aux efforts des Nations Unies — car ils sont tous Membres de l'Organisation des Nations Unies — visant à promouvoir les conditions de la paix, de la stabilité et de la coopération dans la région. De plus, la paix et la coopération dans la région s'épanouiront lorsque les puissances extérieures contribueront, de près ou de loin, de façon positive à la promotion de la paix, de la stabilité et de la coopération dans la région, respecteront les mesures prises par les Etats de la région à cette fin et s'abstiendront d'introduire la rivalité entre les grandes puissances, ainsi que toute menace d'emploi ou tout emploi de la force et toute ingérence dans les affaires intérieures des Etats de la région.

94. Comme je l'ai déjà dit, l'invasion du Kampuchea par des forces étrangères a anéanti l'espoir des pays de la région et de la communauté internationale de voir régner la paix, la stabilité et la coopération dans l'Asie du Sud-Est. Que les troupes étrangères se retirent du Kampuchea, que les résolutions 34/22 et 35/6 de l'Assemblée générale soient appliquées, que les Kampuchéens élisent leur propre gouvernement à l'abri de toute ingérence étrangère et de toute coercition, et je peux assurer alors aux membres de l'Assemblée que la voie qui mène à la paix et à la coopération sera de nouveau largement ouverte.

95. La clef de la paix et de la coopération en Asie du Sud-Est est entre les mains du Viet Nam. Les pays de l'Asie du Sud-Est le déclarent ici sincèrement : qu'on laisse le Viet Nam utiliser avec sagesse cette clef et les pays de l'Asie du Sud-Est seront prêts à accepter de relever ce défi de coopération de la façon la plus positive et constructive possible. Dans l'intervalle, l'Indonésie, pour sa part, est prête à poursuivre le dialogue avec d'autres pays de l'Asie du Sud-Est afin de rétablir la paix dans la région, et ultérieurement de reprendre les

consultations interrompues pour rétablir la paix, la liberté et la neutralité dans notre région troublée.

96. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous venons d'entendre le dernier orateur du débat sur ce point. Aucun projet de résolution n'a été présenté en ce qui concerne ce point de l'ordre du jour. Les auteurs de ce point ont proposé que l'examen de cette question soit ajourné et inscrit à l'ordre du jour provisoire de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée approuve cette proposition.

*Il en est ainsi décidé (décision 35/403).*

97. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

98. M. SOURINHO (République démocratique populaire lao) : Je suis heureux d'avoir la parole afin d'apporter quelques éclaircissements indispensables à la déformation des faits exposés ce matin par le représentant de la Thaïlande concernant l'incident de frontière Thaïlande-Laos survenu le 15 juin dernier, incident qui a conduit à la fermeture unilatérale et arbitraire par la Thaïlande de sa frontière avec mon pays et ce, comme je l'ai souligné dans mon intervention de mercredi dernier [*44<sup>e</sup> séance*], lors de l'examen du point 22 de l'ordre du jour sur la situation au Kampuchea, au mépris de la règle du droit international relative au transit des pays sans accès à la mer et plus particulièrement de la Convention de Barcelone de 1921<sup>4</sup>.

99. Tout le monde ici se rappelle encore très bien qu'à la fin de cette séance le représentant de la Thaïlande, dans l'exercice de son droit de réponse, a déclaré clairement qu'il ne voulait pas parler de cette question puisque, a-t-il dit : « nous discutons de la situation au Kampuchea... et non pas sur la situation au Laos. » [*Ibid.*, par. 135.]

100. La première question que je voudrais tout d'abord poser au représentant de la Thaïlande est la suivante : est-ce qu'en ce moment l'Assemblée générale examine la situation au Laos ? Si tel n'est pas le cas, pourquoi profite-t-il de l'occasion pour soulever la question que mon pays, qui pourtant est victime de la mesure arbitraire thaïlandaise, n'a même pas cru utile de soulever, et pour répandre des mensonges au sein de cette assemblée générale concernant l'incident frontalier Thaïlande-Laos du 15 juin dernier qui a coûté la vie à un officier de garde-côtes thaïlandais ?

101. Ensuite, est-ce que ce petit incident constitue vraiment une grave menace pour la sécurité de la Thaïlande, justifiant par là la fermeture par celle-ci de sa frontière longue de 1 600 km avec le Laos ? Que les membres de cette assemblée jugent par eux-mêmes l'attitude de la Thaïlande.

102. D'ailleurs, bien avant ce petit incident, plusieurs actes infiniment plus graves ont été commis par la partie

<sup>4</sup> Société des Nations, *Recueil des Traités*, vol. VII, 1921-1922, n° 171, p. 11.

thaïlandaise contre mon pays, notamment le bombardement de Ban Nake, dans la province de Savannakhét, au début de 1980, par des avions P-28 thaïlandais, détruisant complètement le village et provoquant la mort de plusieurs dizaines de personnes civiles. A la suite de ce grave incident, qui n'a pas suscité une vive réaction de notre part en vue de préserver le climat de bon voisinage conformément à l'esprit et à la lettre des communiqués conjoints Laos-Thaïlande de 1979, des officiers thaïlandais responsables des provinces frontalières thaïlandaises, croyant qu'ils pouvaient continuer impunément leurs actions coupables, ont multiplié les actes de brigandage contre les pirogues lao circulant sur le Mékong et transportant les marchandises et les autres produits de consommation courante et contre les villages frontaliers lao sur le bord du Mékong. Les incidents de ce genre se sont considérablement accrus avec l'arrivée au pouvoir à Bangkok de la nouvelle équipe dont l'allégeance envers Pékin se manifeste au grand jour.

103. L'incident du 15 juin fut l'aboutissement tragique de l'incident survenu la nuit précédente et qui fut provoqué par une horde armée thaïlandaise qui a fait irruption en pleine nuit dans le village de Ban Khoksai situé à une trentaine de kilomètres de notre capitale. Cette horde armée avait l'intention de piller ce village et ensuite de retraverser tranquillement, comme elle avait l'habitude de le faire, le Mékong.

104. Mais cette fois-ci les auteurs du méfait ayant été sévèrement châtiés par notre force de sécurité locale prirent la fuite en débandade, laissant un mort sur la bande de sable jouxtant le territoire lao, bande de sable qui fait par conséquent partie intégrante de notre territoire.

105. Dans la matinée du 15 juin, les autorités provinciales de Vientiane ont invité tout le corps diplomatique et les journalistes en poste à Vientiane à se rendre sur les lieux de l'incident pour constater *de visu* ce qui s'était passé. Mais avant l'arrivée de ces témoins oculaires, aux environ de 15 heures du même jour, deux vedettes armées de garde-côtes thaïlandaises, essayant de s'emparer du cadavre pour effacer toute trace de la culpabilité de la partie thaïlandaise, se dirigeaient vers la bande de sable où le cadavre était étendu et pénétraient jusqu'à près de 10 mètres dans la bande de sable, violant ainsi de façon on ne peut plus flagrante l'intégrité territoriale de notre pays. C'est à ce moment-là, et à ce moment-là seulement, que notre force de sécurité a tiré sur les vedettes thaïlandaises et les a obligées à se retirer en emportant un nouveau mort et deux blessés parmi les officiers thaïlandais qui se trouvaient sur ces deux vedettes.

106. Après cet incident, en vue de résoudre pacifiquement le différend, les autorités provinciales de Vientiane ont envoyé, le 21 juin, une délégation lao à Nong Khai, province thaïlandaise opposée — délégation qui fut d'ailleurs fort bien reçue mais qui n'a pu obtenir aucun accord. Néanmoins, les autorités provinciales thaïlandaises ont fait la promesse d'envoyer très prochainement une délégation à Vientiane en vue de continuer le dialogue pour parvenir à un accord satisfaisant pour les deux parties.

107. Nous avons attendu vainement pendant un mois l'arrivée de la délégation thaïlandaise. Cependant, persistant dans notre effort de résoudre pacifiquement le différend, nous avons, avec l'accord du Gouvernement thaïlandais, pris l'initiative d'envoyer, le 20 juillet 1980, une délégation gouvernementale à Bangkok en vue de trouver une solution au différend. Les négociations durèrent trois jours, sans donner aucun résultat; le Gouvernement thaïlandais, maintenant son attitude intransigeante, a exigé de nous des excuses pour l'incident.

108. Depuis des temps immémoriaux, jamais l'histoire n'a donné l'exemple de la victime demandant pardon à son agresseur. Cette exigence thaïlandaise est incompatible avec notre dignité nationale, et notre délégation a finalement pris, le cœur gros, le chemin du retour dans sa capitale.

109. Après l'échec des négociations, le Gouvernement thaïlandais, pour tromper l'opinion publique de son pays et l'opinion publique mondiale, a publié un communiqué rejetant les responsabilités sur la partie lao, l'accusant d'intransigeance. Quelle hypocrisie ! De plus, comme le dit notre proverbe : « Qui avale la chaux se brûle l'estomac. » La mission permanente thaïlandaise auprès de l'Organisation des Nations Unies, de peur que nous soulevions cette question devant l'ONU, a distribué dans son communiqué de presse n° 15, du 20 août 1980, à toutes les missions permanentes à New York, ledit communiqué de son gouvernement concernant l'échec des négociations lao-thaïlandaises. Evidemment, le contenu de ce communiqué ne dit que du bien de la partie thaïlandaise, mais déforme complètement les faits.

110. Cependant, à deux semaines de l'ouverture de la trente-cinquième session, le Gouvernement thaïlandais, sans nous consulter, a annoncé bruyamment qu'il allait, pour de prétendues raisons humanitaires et afin de permettre au corps diplomatique et aux organisations internationales installées dans notre pays de poursuivre leurs activités, ouvrir quelques points de passage entre les deux pays. Effectivement, deux points de passage dans la province thaïlandaise de Nong Khai ont été rouverts trois jours après cette annonce; mais, jusqu'à ce jour, le reste de la frontière demeure toujours hermétiquement clos.

111. A la lumière de ce que je viens de dire, je voudrais demander aux représentants de la Thaïlande et aux membres de l'Assemblée générale lequel, du Laos ou de la Thaïlande, n'a pas respecté l'esprit et la lettre des communiqués conjoints lao-thaïlandais.

112. Pour nous, la question de la fermeture ou de la réouverture de la frontière thaïlandaise relève de la souveraineté thaïlandaise. Libre à la Thaïlande de maintenir fermée ou ouverte sa frontière; mais si la tension s'accroît, ce n'est pas de toute manière le Laos qui en sera responsable.

113. En outre, je voudrais porter à la connaissance des membres de l'Assemblée que Bangkok, la capitale de la Thaïlande, se trouve à 800 km de la frontière lao-thaïlandaise, tandis que Vientiane, la capitale de mon pays, s'en trouve à 500 mètres seulement. Par conséquent, la capitale la mieux placée pour juger de l'inci-

dent survenu sur le Mékong le 15 juin, qui a servi de prétexte à la partie thaïlandaise pour fermer unilatéralement sa frontière, est bien, selon nous, Vientiane et non pas Bangkok. De toute façon, il appartient aux membres de l'Assemblée d'en juger eux-mêmes.

114. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : J'espérais que je n'aurais pas à répéter ce que j'ai déjà dit souvent, à savoir que le premier droit de réponse doit se limiter à 10 minutes et que le deuxième ne doit pas dépasser 5 minutes.

115. M. KUCERA (Tchécoslovaquie) : Au cours du débat de ce matin, un des éminents représentants s'est référé à l'intervention que la délégation tchécoslovaque a faite hier [45<sup>e</sup> séance]. Je voudrais souligner que la partie en question de notre intervention était basée sur le fait évident, mentionné même ces derniers jours par plusieurs journaux internationaux dans les dépêches que leur ont envoyées leurs correspondants qui se trouvent sur place.

116. Qu'il me soit permis de citer très brièvement un article envoyé par un correspondant qui se trouve sur place et qui a été publié le 20 octobre 1980 dans la publication *U.S. News and World Report*. Ce correspondant constate que des bandes de Pol Pot, après avoir quitté le territoire du Kampuchea,

« ont franchi la frontière et sont entrées en Thaïlande où elles ont été pourchassées par les Vietnamiens et où elles souffrent de la faim et d'une forme virulente de malaria.

« Cet état de choses a changé grâce à l'aide massive internationale envoyée aux réfugiés se trouvant le long de la frontière de la Thaïlande et du Cambodge. Après avoir enterré leurs armes au Cambodge, les soldats khmers rouges ont pénétré en Thaïlande où ils ont prétendu être des civils et où ils ont repris des forces grâce aux denrées alimentaires et aux médicaments fournis par des organisations de secours<sup>1</sup>. »

L'article continue en disant que ces bandes de Pol Pot « ont renforcé leur potentiel militaire avec des armes et des munitions passées en contrebande au Cambodge depuis la Chine, laquelle appuie depuis longtemps les rebelles. Malgré les démentis véhéments du Gouvernement de Bangkok, nombre de diplomates estiment qu'une bonne partie de l'aide chinoise passe par la Thaïlande<sup>5</sup>. »

117. M. HA VAN LAU (Viet Nam) : Je vous remercie, monsieur le Président, de me donner la possibilité d'exercer mon droit de répondre aux allégations calomnieuses faites par le représentant de la Chine à l'égard de mon pays.

118. Les calomnies ressassées par le représentant de la Chine à l'égard du Viet Nam ne surprennent personne, car il est connu que ce sont les dirigeants chinois qui ont battu le record mondial de changer le blanc en noir, de brouiller le vrai et le faux, de changer du jour au lendemain leurs amis et ennemis, en fonction de la politique

de l'heure, et d'attribuer à autrui ce qu'ils comptent faire eux-mêmes.

119. Pour tenter de camoufler leurs ambitions hégémonistes et expansionnistes de grande nation en Asie du Sud-Est, ils cherchent à accréditer auprès des gens le prétendu « hégémonisme régional du Viet Nam ». Pour tenter de leurrer l'opinion publique mondiale et se soustraire à leurs responsabilités pour le crime de génocide polpotiste au Kampuchea dont ils ont été les instigateurs et les complices, pour la guerre d'agression de grande envergure de février 1979 et les provocations armées continuelles qui s'ensuivent contre le Viet Nam, pour les activités de déstabilisation contre le Laos, comme pour les activités subversives antigouvernementales par le biais des organisations prochinoises contre presque tous les pays de la région, les dirigeants chinois cherchent à faire accroire aux gens qu'ils sont les vrais amis des pays de la région, qu'ils les aident à préserver leur indépendance.

120. L'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du point intitulé « Question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est », sur l'initiative de 15 pays, dont le Viet Nam, n'entre pas dans le goût des dirigeants chinois, car ce qui les intéresse, ce n'est pas la paix, la stabilité et la coopération entre les pays de la région, mais plutôt le chaos, l'instabilité et la confrontation politique, voire militaire, entre ces pays afin de créer des conditions propices à une intervention plus poussée de la Chine dans les affaires intérieures de ces pays et de dresser les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est contre les pays de l'Indochine. De cette manière, ils comptent réaliser leur politique visant à transformer le conflit entre la Chine et les trois pays de l'Indochine, conflit provoqué par eux-mêmes, en conflit entre les pays de l'Association et ceux de l'Indochine, et se mettre à l'écart pour pêcher en eau trouble.

121. En demandant l'inscription du point 119, nous voulons tourner la page de la confrontation et ouvrir une nouvelle page dans la réconciliation et dans la coopération, au sein de l'ONU même, entre les pays de l'Indochine et ceux de l'Association dans l'intérêt commun de tous les pays de l'Asie du Sud-Est et répondant aux souhaits de tous les pays épris de paix et de justice dans le monde. Bien sûr, cela va à l'encontre des visées hégémonistes et expansionnistes de la Chine.

122. Le représentant de la Chine prétend que le Viet Nam, en demandant l'inscription du point 119, cherche à détourner l'opinion de la question de la présence des troupes vietnamiennes au Kampuchea. Qu'il lise attentivement nos déclarations antérieures au cours du débat général de l'Assemblée générale et du débat sur les points 3 et 22 de l'ordre du jour, sur le caractère temporaire de la présence des troupes vietnamiennes au Kampuchea. Le pays qui cherche à éluder la question de la présence de ses troupes sur le territoire d'autres pays qu'ils ont occupés illégalement est précisément la Chine, car le représentant de ce pays, plus d'une fois, a déclaré qu'à présent la Chine n'a pas un seul soldat en dehors de son propre territoire. Or tout le monde sait qu'à l'heure actuelle les troupes chinoises continuent à occuper l'archipel vietnamien Hoang Sa et plus de 10 points sur

<sup>1</sup> Cité en anglais par l'orateur.

le territoire vietnamien, le long de la frontière vietnamo-chinoise, depuis février 1979, sans parler de 40 000 km<sup>2</sup> d'un autre pays en Asie du Sud et de cette armée de res-sortissants chinois qui sont en train de jouer le fameux rôle de la cinquième colonne dans les autres pays de la région.

123. Je crois et j'espère que les autres pays du Sud-Est asiatique sont de même conscients de cette réelle menace chinoise vis-à-vis de la paix, de la stabilité dans chacun de nos pays et dans le Sud-Est asiatique en général.

124. Enfin, je me permets d'attirer l'attention de mon collègue et ami, le représentant de l'Indonésie, sur le fait que l'omission de la mention de la visite en Indonésie de notre ministre des affaires étrangères dans le document chronologique des principaux faits en Asie du Sud-Est est un défaut technique de la part de notre secrétariat. J'espère que le représentant de l'Indonésie ne prendra pas cette omission comme une atteinte de la part de notre mission aux bonnes et amicales relations qui existent entre nos deux pays, relations auxquelles notre peuple et nos dirigeants attachent une grande importance.

125. Pour terminer, aux fins du compte rendu, ma délégation tient à rejeter toutes les affirmations gratuites et les calomnies impudentes du représentant de la Chine vis-à-vis de mon pays.

## POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR

### Elections aux sièges devenus vacants dans les organes principaux (suite\*) :

#### a) Election de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité

126. Le PRÉSIDENT [interprétation de l'anglais] : Nous procéderons au neuvième tour de scrutin dans l'élection d'un membre non permanent du Conseil de sécurité pour pourvoir au poste vacant du groupe des Etats d'Amérique latine. Conformément au règlement intérieur, nous procéderons à un deuxième tour de scrutin limité au Costa Rica et au Nicaragua, les deux pays qui ont obtenu le plus grand nombre de voix au cours du huitième tour de scrutin qui a eu lieu à la 43<sup>e</sup> séance plénière, le mardi 21 octobre. Les bulletins de vote sont maintenant distribués.

*Sur l'invitation du Président, M. Tinca (Roumanie), M. Jasudasen (Singapour) et M. Adeyemi (Nigéria) assument les fonctions de scrutateur.*

*Il est procédé au scrutin secret.*

127. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

*La séance est suspendue à 17 h 25; elle est reprise à 17 h 35.*

128. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	148
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	148
<i>Abstentions :</i>	5
<i>Nombre de votants :</i>	146
<i>Majorité requise :</i>	96
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Costa Rica .....	81
Nicaragua.....	62

129. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Etant donné qu'aucun des deux pays n'a obtenu la majorité requise, l'Assemblée générale procédera à un troisième tour de scrutin limité. Comme auparavant, seuls le Costa Rica et le Nicaragua sont éligibles, et les bulletins de vote contenant les noms d'autres Etats ou plus d'un nom seront déclarés nuls. Les bulletins de vote vont être distribués.

*Sur l'invitation du Président, M. Tinca (Roumanie), M. Jasudasen (Singapour) et M. Adeyemi (Nigéria) assument les fonctions de scrutateur.*

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

130. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Je propose de suspendre la séance pour permettre le dépouillement du scrutin.

*La séance est suspendue à 17 h 50; elle est reprise à 18 heures.*

131. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant :

<i>Bulletins déposés :</i>	147
<i>Bulletins nuls :</i>	0
<i>Bulletins valables :</i>	47
<i>Abstentions :</i>	5
<i>Nombre de votants :</i>	142
<i>Majorité requise :</i>	95
<i>Nombre de voix obtenues :</i>	
Costa Rica .....	82
Nicaragua.....	60

132. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Comme le troisième tour de scrutin limité n'a pas donné de résultats, nous allons procéder à un tour de scrutin non limité, conformément au règlement intérieur.

133. Je donne la parole au représentant du Nicaragua.

134. M. TINOCO (Nicaragua) [interprétation de l'espagnol] : La délégation nicaraguayenne souhaite demander que le vote de cet après-midi soit renvoyé à plus tard. Premièrement, ma délégation voudrait procéder aux consultations nécessaires, à la lumière des résultats du scrutin de cet après-midi, comme nous l'avons dit dans notre lettre de ce matin. Deuxièmement, nous souhaitons communiquer cette décision au groupe des Etats d'Amérique latine.

135. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant du Costa Rica.

\* Reprise des débats de la 43<sup>e</sup> séance.

136. M. NIEHAUS (Costa Rica) *[interprétation de l'espagnol]* : Ma délégation n'a pas demandé un renvoi du scrutin, mais nous ne nous y opposons pas pour ne pas rendre plus difficile la tâche de l'Assemblée.

137. Le PRÉSIDENT *(interprétation de l'anglais)* : S'il n'y a pas d'objections, je crois que je peux estimer que l'Assemblée désire suivre la suggestion du représen-

tant du Nicaragua, à savoir que nous interrompions le scrutin pour pourvoir le dernier poste de membre non permanent au Conseil de sécurité et que nous prévoyions un scrutin à un moment approprié.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 18 h 5.*